

CoTITA Ile-de-France

Pour développer une communauté technique publique locale et l'échange entre personnels techniques locaux de l'État et des collectivités

Contexte

Dans La conférence Technique Interdépartementale sur les Transports et l'Aménagement (CoTITA) est un dispositif mis en place par l'État et l'Association des Départements de France (ADF).

Les CoTITAs visent à développer sur des domaines variés (routes, transport et mobilité, aménagement urbain, environnement, risques, bâtiment) une communauté technique publique locale et l'échange entre personnels techniques locaux de l'État, du Cerema et des collectivités.

La CoTITA Ile-de-France est co-présidée par deux représentants de l'Association des Directeurs des Services Techniques Départementaux (ADSTD) des Conseils Départementaux (CD) 78 et 95 et par le directeur du Cerema Ile-de-France.

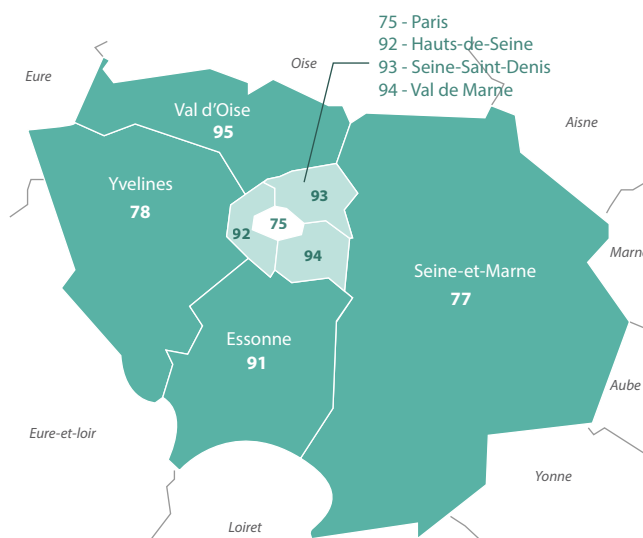
Au sein des réseaux métier thématiques, personnels techniques de l'État et des collectivités échangent sur leurs activités et partagent les bonnes pratiques.

La CoTITA IdF est pilotée par un bureau qui associe :

- pour les services de l'État : la direction du Cerema IdF, la direction Interdépartementale des routes d'IdF (DiRIF), les autres services de l'État concernés ;
- pour les collectivités : les directeurs, en charge des domaines couverts, de la région et des départements d'Ile-de-France

La CoTITA IdF organise des réunions plénières associant tous les CD et les services de l'État.

Ces réunions plénières permettent de partager le pilotage du dispositif et d'exprimer, rassembler, hiérarchiser les besoins locaux des collectivités et de l'État afin d'éclairer les parties prenantes à l'orientation de l'activité des organismes du Cerema.



Les clubs

Les collectivités et services de l'État animent régulièrement des réunions de clubs d'échange d'expériences dans les domaines techniques du ministère.

En Ile-de-France, **7 clubs** fonctionnent :

- Club Ouvrages d'art ;
- Club Déplacements-Transports ;
- Club Infrastructures de mobilité ;
- Club route : Exploitation/Entretien/Sécurité/Service à l'utilisateur ;
- Club Mobilité douce ;
- Club Bâtiment ;
- Club Environnement.

Ils réunissent les communautés techniques État-Collectivités autour de programmes de travail élaborés collectivement et répondant aux orientations de la CoTITA.

Le programme de travail des clubs, ainsi que les documents présentés sont disponibles pour tous, sur le portail internet CoTITA :

www.cotita.fr

Les journées techniques

Des journées techniques d'échange sont organisées à l'initiative des clubs ou du bureau de la CoTITA. Ces journées sont l'occasion de réunir une plus large communauté technique notamment en associant la profession ainsi que divers partenaires : universités, associations, organismes de recherche, services du ministère.

Exemples de thèmes de journées techniques organisées par la CoTITA IdF :

- Valorisation des matériaux alternatifs
- L'entretien du patrimoine routier dans un cadre budgétaire contraint, une contribution au développement durable
- Une voirie pour tous - Les zones de rencontre en Ile-de-France



Références

- La Charte entre l'État et l'ADF (sur www.cotita.fr)
- Le mandat du comité de pilotage de la CoTITA (sur www.cotita.fr > rubrique Ile-de-France)
- La vie des clubs, les journées techniques : mise à disposition des présentations www.cotita.fr > rubrique Ile-de-France

Cerema Ile-de-France

Philippe ALIOTTI

Secrétaire de la CoTITA Ile-de-France (Pi)

cete-if-cotita@cerema.fr

Siège

73 avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé Cedex

